

Côte d'Azur

**Vous êtes vendeur,
nous avons des acheteurs**
Professionnels en viager :
études gratuites, garanties notariales,
suivi des dossiers ...

VIAGER CONSULT
SPECIALISTE AM - Le Gray d'Albion - CANNES
04 93 68 57 26 - 06 07 59 51 74

Procès dit des « bikers » : l'acte 2 ce matin aux assises

L'histoire du gang des Fenrys, ces « bikers » niçois au fonctionnement sectaire, s'était terminée par l'assassinat de son fondateur. Les tortionnaires présumés de sa compagne sont jugés ce matin

Comment des jeunes de familles de la classe moyenne niçoises peuvent se transformer en barbares sanguinaires ? La question avait taraudé la cour d'assises des mineurs des Alpes-Maritimes lors du procès dit des « bikers » qui s'était tenu à Nice en octobre dernier.

Vaguement inspiré des Hell's Angels, le groupe créé en 2010 regroupait une poignée de jeunes en quête d'idéal et de fraternité. Code d'honneur aux règles douteuses, épreuves initiatiques parfois humiliantes, trafic de drogue et exhibitions sexuelles sur Internet pour subvenir aux besoins du clan... Le groupe à la discipline militaire vivait en vase clos. Personne n'avait le permis mais tous rêvaient de puissantes motos. En octobre 2011, trois membres se rebellent contre Mayeul Gaden, le fondateur des Fenrys (nom inspiré d'un loup féroce de la mythologie scandinave).

Le leader charismatique, de plus en plus autoritaire et violent, est attiré dans un guet-apens, tué avec sauvagerie à coups de couteau et de Taser sur les hauteurs de Nice, puis enterré dans une bergerie abandonnée sur la route d'Isola 2000. Manuela, sa compagne subit le même sort. Elle est jetée dans la tombe où gît son compagnon mais survit aux coups de pelle et à la lapidation. Finalement graciée, elle restera



Le calvaire de Manuela avait débuté dans cette masure abandonnée d'Isola avant de se poursuivre dans un appartement niçois. Le procès de ses agresseurs est prévu jusqu'à vendredi. (Photo A.B-I.)

de longs mois sous le joug de ses bourreaux, séquestrée et violée dans l'appartement de Mayeul Gaden, avenue Clemenceau à Nice.

Ce second volet d'une affaire criminelle sordide est examiné à partir de ce matin par la cour d'assi-

ses des Alpes-Maritimes.

Déjà condamnée à 20 ans de réclusion

Tess, 22 ans, défendue par M^e Marie Seguin, retrouve le box des accusés pour la seconde fois en cinq mois et encourt à nouveau la

perpétuité. À l'issue du premier procès pour la complicité d'assassinat de Mayeul Gaden et la tentative d'assassinat de Manuela, Tess avait été condamnée à vingt ans de réclusion criminelle. L'excuse de minorité (elle avait 17 ans et 10 mois au mo-

ment des crimes), n'avait pas été retenue. L'accusation avait requis vingt-cinq ans dont les deux tiers incompressibles.

Nicolas Pastorino et Marvin Zmorek avaient écopé respectivement de 25 et 23 ans de réclusion.

Tess sera cette fois accompagnée d'un nouveau coaccusé : Miguel Doutau (défendu par M^e Jean-François Fouqué), petit délinquant sans domicile fixe qu'elle aurait incité à agresser Manuela. Pour dissuader Manuela de dénoncer les assassins de Mayeul, Tess l'aurait séquestrée et terrorisée. Une stratégie de soumission particulièrement efficace perverse, selon les enquêteurs de la brigade criminelle de la PJ de Nice.

Doutau est accusé d'avoir violé Manuela à plusieurs reprises, d'octobre 2011 à avril 2012, crimes accompagnés d'actes de torture et de barbarie.

Sur le banc des parties civiles, Manuela revient affronter ses bourreaux « avec sérénité », selon son avocat M^e Adrien Verrier. Elle demandera néanmoins que les débats se tiennent à huis clos. Ses soi-disant amis du gang lui ont certes laissé la vie sauve mais les blessures psychologiques d'une jeune femme réduite en esclavage pendant des mois restent vives.

CHRISTOPHE PERRIN
chperrin@nicematin.fr